



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglo du Pays de Dreux (SCoT) Du 07 janvier 2019 au 6 février 2019 inclus.

Par arrêté n° A2018144 le Président de l'Agglo du Pays de Dreux a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglo du Pays de Dreux arrêté par délibération n° 2018-215 en date du 25 juin 2018.

Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'élaboration du SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux pour une durée de 31 jours à compter du lundi 7 janvier 2019, 9 heures, et ce jusqu'au mercredi 6 février 2019 inclus, 17 heures 30.

Le projet de SCoT arrêté le 25 juin comporte :

- Le rapport de présentation ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le projet comporte une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Ces documents sont consultables aux différents lieux d'enquête publique, dans le dossier d'enquête publique et sur le site internet <http://www.dreux-agglomeration.fr>.

Commission d'enquête

Le Tribunal Administratif d'Orléans, par ordonnance n° E18000182/45 a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- Un Président : Monsieur Michel LAFFAILLE, colonel en retraite ;
- Deux membres titulaires : M. Bertrand JALLU, responsable de région Exploitation Coopérative Axérial, et M. Philippe BROCHARD, cadre du secteur bancaire en retraite.

Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique, formulation d'observations relatives à l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de l'Agglo du Pays de Dreux, 4 rue de Châteaudun, à Dreux.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans les lieux d'enquêtes suivants :

- Siège de l'Agglo du Pays de Dreux (siège de l'enquête publique) : 4 rue de Châteaudun, DREUX
Du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ; Vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mairie de Brezolles : 1 rue Notre Dame, BREZOLLES
Lundi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; Du Mardi au Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Mairie de Châteauneuf-en-Thymerais : 2 Rue Hubert Latham, CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS
Lundi : de 9h00 à 12h00 ; Du Mardi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
- Mairie de Ezy-sur-Eure : 1 rue Octave Lenoir, ÉZY-SUR-EURE
Mardi et vendredi : de 13h30 à 18h00 ; Mercredi et jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ; Samedi : de 9h00 à 12h30
- Mairie de Saint-Rémy-sur-Avre : Rue du Général de Gaulle, SAINT-REMY-SUR-AVRE
Lundi : de 15h00 à 17h30 ; Du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 ; Samedi : de 9h00 à 12h00

Un registre permettant au public de consigner leurs observations et propositions sera déposé et accessible aux horaires d'ouvertures dans les lieux mentionnés ci-dessus.

En outre, le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant : <http://www.dreux-agglomeration.fr>.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées :

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : scot-agglo-dreux@dreux-agglomeration.fr, en mentionnant dans l'objet du courriel « EP SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux » ;
- Par écrit pendant la même période au Président de la commission d'enquête – Agglo du Pays de Dreux, 4 rue de Châteaudun, 28103 DREUX CEDEX ;
- Lors de permanences tenues par la commission d'enquête.

Les observations déposées par voie électronique seront consultables par le public sur le site internet <http://www.dreux-agglomeration.fr>.

Permanences de la commission d'enquête

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public dans les lieux et aux horaires suivants :

Siège de l'Agglo du Pays de Dreux	Le lundi 7 janvier 2019, de 9h00 à 12h00 Le mercredi 6 février 2019, de 14h30 à 17h30
Mairie de Ezy-sur-Eure	Le mardi 15 janvier 2019, de 14h00 à 17h00
Mairie de Châteauneuf-en-Thymerais	Le mercredi 16 janvier 2019, 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Rémy-sur-Avre	Le mardi 22 janvier 2019, 14h00 à 17h00
Mairie de Brezolles	Le mardi 29 janvier 2019, de 14h00 à 17h00

Clôture de l'enquête

A l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du Président de la commission d'enquête sans délai et clos par lui.

Rapport et conclusion

Dès réception de tous les registres d'enquête et courriers et documents annexés, le Président de la commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Président de la commission d'enquête transmettra ensuite les dossiers, avec le rapport, dans lequel devront figurer les conclusions motivées de la commission d'enquête, au Président de l'Agglo du Pays de Dreux, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête ainsi qu'à la Présidence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public à l'Agglo du Pays de Dreux et aux lieux d'enquête, ainsi que sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux, pendant un an.

Autorité compétente

Le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCoT.

Toute information concernant le dossier soumis à enquête peut être demandé à Madame Isabelle COLLIN, Directrice du Pôle Aménagement, Equilibre du Territoire et Transport à l'Agglo du Pays de Dreux, au 02.37.64.82.57 ou par courriel à : i.collin@dreux-agglomeration.fr